

Compte administratif 2017 de la Nouvelle-Calédonie

*

* *

Analyse financière



ANALYSE FINANCIERE

Avant-propos

L'année 2017 est synonyme de poursuite des réformes engagées depuis 2015 par le gouvernement dans un contexte économique morose et d'efforts continus en faveur du soutien aux investissements. En outre, cette année a été marquée par de forts bouleversements, climatiques comme institutionnels, dont les comptes administratifs 2017 en sont le reflet.

→ Un contexte économique difficile

Dans un contexte économique morose dû à l'arrêt des grands chantiers, une crise majeure du nickel et le redressement d'une situation budgétaire dégradée, le budget 2017 a été frappé par un net recul des recettes fiscales. Ainsi, le budget propre de la Nouvelle-Calédonie a enregistré à lui seul une baisse de -15% de ses recettes, soit l'équivalent de 5 milliards de FCFP.

Des efforts considérables ont été entamés depuis le budget supplémentaire 2014 pour réduire la dépense publique. Les comptes de la Nouvelle-Calédonie ont été assainis grâce à la création de trois budgets distincts séparés permettant de faire apparaître de manière plus conforme la réalité comptable et financière.

Une véritable politique de maîtrise des dépenses publiques a été instaurée et ce faisant a permis de réduire les dépenses de fonctionnement de 10 milliards de FCFP et d'absorber les déficits de plus de 7.4 milliards de FCFP permettant le rétablissement d'une situation budgétaire très dégradée.

Ces réformes se sont accompagnées d'efforts particuliers dans le but de préserver les équilibres budgétaires.

→ Des efforts maintenus dans le but de préserver les équilibres

Dans ce contexte contraint, la collectivité a effectivement su préserver à minima ses équilibres, non sans efforts continus, et a dû recourir à des recettes exceptionnelles.

Ainsi, la Nouvelle-Calédonie a réussi à maintenir le niveau de ses dépenses d'équipement à hauteur de 9.5 milliards de FCFP (hors Médipôle et Hôpital de Koné) entre 2016 et 2017.

Tous les efforts de gestion engagés depuis 2015 ont engendré une diminution de -1% des charges générales (soit une économie de 150 millions de FCFP entre 2016 et 2017 sur les charges fixes de fonctionnement tels les loyers, factures d'électricité, etc..., les frais d'études, de recherche, de missions ou encore de colloques).

Par ailleurs, des efforts ont également été réalisés au niveau des subventions et participations. Celles-ci enregistrent un recul de -6%. Il est à noter toutefois que par rapports aux réalisations 2016, les subventions aux associations ont été maintenues.

Autre effort important, celui de « non réalisation » de la totalité des dépenses budgétées : seules 92% des dépenses de fonctionnement ont été enregistrées en 2017 (soit 3.2 milliards de FCFP non dépensés sur l'exercice 2017 avec un milliard de FCFP reporté) contre 95% en 2016.

Dans la perspective de redressement des comptes, il a été fait appel à deux recettes exceptionnelles provenant de l'Office des postes et Télécommunications (1 milliard de FCFP) et du Port Autonome (750 millions de FCFP). Celles-ci ont permis de redonner du souffle au financement des investissements, dans la lignée de la Déclaration de politique générale du 13 avril 2015.

Enfin, le fonds de roulement de l'exercice 2016 aura permis de dégager des ressources supplémentaires pour un montant de 6.05 milliards de FCFP).

Tous ces efforts de bonne gestion des deniers publics, de maîtrise des dépenses et des économies réalisées par la Nouvelle-Calédonie ont ainsi permis de poursuivre les investissements chers au gouvernement.

→ La poursuite du soutien aux investissements

Suite à la DPG du 13 avril 2015, de nombreuses actions ont été menées au travers de réformes des finances publiques comme évoquées supra, de maîtrise des dépenses et d'efforts de gestion. Notamment, un service de pilotage budgétaire et de la stratégie financière a été créé et la direction des affaires budgétaires et financière a été réorganisée.

Ceci a conduit à un redressement budgétaire en 2016 permettant à la Nouvelle-Calédonie d'investir en 2017 dans les équipements publics en soutien à l'activité économique et pour améliorer le service aux calédoniens.

Au niveau des infrastructures publiques la Nouvelle-Calédonie a poursuivi sa politique de grands travaux notamment par la relance de chantiers de renforcements de chaussées, la rénovation d'éclairage ou encore de signalisation.

Dans le secteur de l'agriculture, l'accent s'est porté sur la diversification des filières à fort potentiel avec l'officialisation des signes de qualités pour mieux valoriser les productions locales. Les premiers baux ruraux ont également été signés pour une superficie de 2500 hectares. Au niveau du secteur de la pêche, un label pêche responsable a été officialisé et l'accent a été porté sur la modernisation de la profession de marin.

Suite aux réformes fiscales lancées en 2016 par le gouvernement, l'année 2017 a vu la concrétisation de la marche à blanc de la taxe générale à la consommation permettant de constater un taux de civisme fiscal de près de 98% et un rendement à hauteur des attentes portées en 2016. La réforme de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRPP) adoptée en décembre 2016 a permis en 2017 de générer une diminution de l'impôt des classes moyennes telle qu'escomptée et a concerné 88% des foyers imposés.

Dans le secteur de la santé, l'année 2017 a vu la concrétisation d'une offre de soins renouvelée avec la fin de la construction du Médipôle de Koutio, la création de l'hôpital de Koné et des travaux de restructuration des hôpitaux du Nord ainsi que la construction de la clinique privée. Dans l'urgence, le gouvernement a également dû lancer la réforme du régime d'assurance maladie et maternité (RUAMM) aboutissant à une première présentation de la situation au congrès en décembre 2017. Ces travaux devraient conduire en 2018 à une réforme nécessaire à la préservation de notre système de santé actuel.

La jeunesse a fait l'objet de toutes les attentions puisque l'année 2017 a été la première année de plein exercice de la direction de la protection judiciaire et de l'enfance permettant d'améliorer la prise en charge éducative des jeunes et d'instauration de dispositifs de prévention de la déscolarisation entre autres. Initié en 2016, l'année 2017 a vu la finalisation du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance dans le but d'accompagner notre jeunesse dans la lutte contre les addictions ou les comportements déviants.

Un plan stratégique pour la politique sportive a été développé en 2017 pour orienter les décisions du gouvernement sur les trois prochaines années en faveur du sport « santé », de l'accès au sport à haut niveau et le développement du sport social. D'autres actions prioritaires visant à orienter l'action gouvernementale en faveur de l'accompagnement et du soutien des jeunes ont été soutenues. Ainsi, le service civique arrêté en décembre 2016 a vu une première traduction en 2017 grâce à l'accueil à Lifou de jeunes belges au titre du parcours service civique universel.

Malgré les contraintes budgétaires évoquées, l'année 2017 une programmation culturelle de qualité et riche a pu être développée sur le territoire.

Par ailleurs, suite aux différents phénomènes météorologiques, l'année 2017 a été marquée par le versement de subventions exceptionnelles aux Iles Loyautés et aux communes de la Côte Est, et d'un soutien accru à l'action des services communaux en faveur des administrés.

→ Une anticipation des futurs budgets à venir

In fine, les équilibres ont ainsi pu être préservés et le redressement de la trésorerie de la Nouvelle-Calédonie est sur la bonne voie depuis 2016.

Pour autant, les indicateurs de santé financière (épargne brute et endettement) démontrent que la vigilance et le souci des équilibres des budgets à venir doivent plus que jamais se maintenir, pour absorber progressivement les effets brutaux du retournement de conjoncture sur les recettes fiscales de ces deux dernières années.

C'est la raison pour laquelle les réflexions et travaux pour anticiper l'équilibre des futurs budgets ont d'ores et déjà été engagés sur :

- l'optimisation des dépenses fiscales ;
- la définition et la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de maîtrise des dépenses de personnel afin d'asseoir sur la durée la maîtrise de la croissance de ce poste ;
- la recherche d'économies par la mutualisation des services de la collectivité mais également de ses satellites ;
- l'optimisation des recettes propres de la collectivité et de ses satellites (réévaluation des tarifs, harmonisation des frais de gestion liés au recouvrement et à la redistribution des recettes fiscales) ;
- l'optimisation de la répartition des dépenses entre budget propre et budget de reversement ;
- le cadrage de la programmation des dépenses pluriannuelles d'investissement ;
- ...

Il est plus que jamais nécessaire de poursuivre les efforts de gestion réalisés jusqu'ici. A ce titre, lors de l'adoption du budget supplémentaire 2018 de la Nouvelle-Calédonie il sera proposé de réduire le recours à l'emprunt initialement prévu à hauteur de 4.2 milliards de FCFP.

I. Analyse détaillée du budget propre

- Budget propre -

| | RESULTAT 2017 |
|---|------------------|
| Section de fonctionnement : Résultat de gestion 2017 | + 1 992 |
| + résultat 2016 reporté (R002) : | + 2 896 |
| = Résultat de clôture de fonct. 2017 | + 4 888 |
| Section d'investissement : Résultat de gestion 2017 | - 3 195 |
| + résultat 2016 affecté au déficit du budget 2017 d'investissement (1068) | |
| + résultat 2016 réporté (R001) : | + 2 360 |
| = Résultat de clôture d'invest. 2017 | - 835 |
| Résultat de la gestion 2017 | - 1 203 |
| = Résultat de clôture 2017 | + 4 053 |
| - Restes des dépenses 2017 à réaliser en 2018 (reports) | - 1 714 |
| = Résultat définitif 2017 - Budget propre | + 2 339 |

Le budget propre de la collectivité se clôture en 2017 sur un excédent de 4 053 MF, soit 30 jours de charges de fonctionnement et d'investissement.

Après prise en compte des dépenses engagées mais non payées en 2017 et en cours de paiement en 2018 (il s'agit des reports pour un montant total de 1 714 MF), **le résultat définitif de 2017 se solde par un excédent de 2 339 MF, correspondant à une première marge de manœuvre pour le BS 2018.**

Nous savons aujourd'hui que deux ajustements positifs viendront abonder cette première marge de manœuvre : une régularisation comptable sur des stocks datant de 2011 à hauteur de +250 MF, et un ajustement positif des recettes fiscales redistribuées de +226 MF pour la part revenant au budget propre de la NC. Les recouvrements de 2017 ont en effet été légèrement supérieurs aux montants réellement reversés aux collectivités.

C'est au final une marge de manœuvre globale en dépenses de 2,8 milliards F disponible pour le BS 2018. La majeure partie de cette marge sera consacrée à la réduction de l'inscription d'emprunt et à la régularisation de dépenses connues au moment de l'élaboration budgétaire mais non inscrites faute d'équilibre.

Synthèse du budget propre

En MF.CFP

| FONCTIONNEMENT PROPRE | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | Variation 2016-2017 | |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------------|---------------|
| Recettes d'exploitation | 1 841 | 1 931 | 1 993 | 2 153 | 2 309 | 156 | + 7% |
| Recettes fiscales | 731 | 664 | 767 | 582 | 564 | -17 | - 3% |
| Dotations et participations | 6 884 | 6 485 | 7 151 | 6 937 | 7 354 | 417 | + 6% |
| Part NC de l'assiette de dotations | 35 202 | 32 448 | 33 035 | 33 926 | 28 814 | -5 113 | - 15% |
| Produits financiers | 528 | 519 | 461 | 568 | 565 | -3 | - 0% |
| Produits exceptionnels | 338 | 270 | 309 | 4 076 | 2 514 | -1 562 | - 38% |
| Autres recettes (opération mixtes et autres) | 3 820 | 481 | 3 341 | 2 514 | 432 | -2 082 | - 83% |
| Recettes | 49 344 | 42 797 | 47 057 | 50 756 | 42 553 | -8 203 | - 16% |
| <i>dont Recette réelles</i> | <i>45 524</i> | <i>42 316</i> | <i>43 717</i> | <i>48 242</i> | <i>42 121</i> | <i>-6 122</i> | <i>- 13%</i> |
| Dépenses de personnel | 13 594 | 14 719 | 14 654 | 14 885 | 15 489 | 604 | + 4% |
| Achats et charges externes | 9 078 | 8 282 | 7 718 | 7 348 | 7 271 | -78 | - 1% |
| Participations et subventions | 15 687 | 18 169 | 18 251 | 14 218 | 13 309 | -909 | - 6% |
| Charges financières | 349 | 367 | 423 | 509 | 603 | 94 | + 19% |
| Charges exceptionnelles | 2 895 | 3 807 | 1 029 | 481 | 447 | -34 | - 7% |
| Amortissements et provisions | 3 614 | 3 116 | 5 648 | 2 208 | 3 443 | 1 235 | + 56% |
| Dépenses | 45 217 | 48 461 | 47 723 | 39 648 | 40 561 | 912 | + 2% |
| <i>dont dépenses réelles</i> | <i>41 603</i> | <i>45 345</i> | <i>42 075</i> | <i>37 441</i> | <i>37 118</i> | <i>-323</i> | <i>- 1%</i> |
| Résultat de fonctionnement | 4 127 | -5 664 | -666 | 11 108 | 1 992 | -9 116 | - 82% |
| Résultat cumulé fonct | | | -7 417 | 3 690 | 4 888 | 1 197 | + 32% |
| INVESTISSEMENT PROPRE | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | Variation 2016-2017 | |
| Recettes propres d'investissement | 16 419 | 11 447 | 13 326 | 5 582 | 1 629 | -3 953 | - 71% |
| Emprunts à long terme | 2 231 | 5 575 | 8 074 | 6 644 | 4 529 | -2 115 | - 32% |
| Amortissement et opérations patrimoniales | 20 875 | 19 068 | 13 828 | 8 654 | 4 335 | -4 320 | - 50% |
| Excédent capitalisé | 9 206 | 7 514 | | | 794 | 794 | + 100% |
| Recettes | 48 731 | 43 604 | 35 227 | 20 880 | 11 287 | -9 593 | - 46% |
| <i>dont Recettes réelles</i> | <i>18 650</i> | <i>17 022</i> | <i>21 399</i> | <i>12 226</i> | <i>6 158</i> | <i>-6 067</i> | <i>- 50%</i> |
| Dépenses d'équipement | 18 140 | 20 860 | 20 908 | 9 903 | 8 964 | -939 | - 9% |
| <i>dont équipement des infrastructures hospitalières</i> | <i>11 906</i> | <i>12 656</i> | <i>15 103</i> | <i>3 141</i> | <i>1 289</i> | <i>-1 851</i> | <i>- 59%</i> |
| Subvention d'équipement | 4 612 | 1 770 | 1 984 | 2 235 | 1 814 | -421 | - 19% |
| Remboursement de la dette en capital | 1 112 | 1 085 | 1 300 | 1 618 | 2 089 | 471 | + 29% |
| Immobilisations financières | 130 | 100 | 2 | 738 | 44 | -693 | - 94% |
| Opérations pour le compte tiers | 368 | 35 | 90 | 1 | 1 | 0 | + 62% |
| Opérations patrimoniales et d'ordre | 21 726 | 16 221 | 11 371 | 6 698 | 1 569 | -5 129 | - 77% |
| Dépenses | 46 089 | 40 072 | 35 655 | 21 192 | 14 482 | -6 710 | - 32% |
| <i>dont Dépenses réelles</i> | <i>24 363</i> | <i>23 851</i> | <i>24 284</i> | <i>14 494</i> | <i>12 913</i> | <i>-1 581</i> | <i>- 11%</i> |
| Résultat d'investissement | 2 643 | 3 532 | -428 | -312 | -3 195 | -2 882 | + 922% |
| Résultat cumulé invest | | | 2 673 | 2 360 | -835 | -3 195 | - 135% |
| Résultat budget principal propre | 6 770 | -2 132 | -1 093 | 10 795 | -1 203 | -11 998 | - 111% |
| Résultat cumulé global | | | -4 745 | 6 050 | 4 053 | -1 997 | - 33% |

Analyse des recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement sont en retrait de 13% par rapport à 2016 (soit - 6 121 MF), avec une perte de rendement des recettes fiscales (IS, droits d'enregistrement, IRPP) ayant conduit au recul de -5 mds F la part de la Nouvelle-Calédonie dans l'assiette de dotation.

L'impact de la réduction des recettes exceptionnelles n'est pas neutre : en 2016, 1 733 MF avaient été remboursés par le budget annexe de reversement au titre des restitutions, dégrèvements et admission auparavant prises en charge par le budget propre, ce n'est plus le cas en 2017.

On notera que, cette année aussi, l'apport de recettes à caractère exceptionnel demeure un facteur déterminant du résultat 2017 avec l'apport de 1 000 MF de recettes de l'OPT et celui de 750 MF du Port Autonome

Analyse des dépenses de fonctionnement :

Les charges réelles de fonctionnement s'établissent à 37 118 MF en 2017, soit une baisse de 1% par rapport à 2016 (-322 MF).

Les participations et subventions, après avoir connu une progression très importante entre 2012 et 2014 (soit + 3 893 MF) pour atteindre 17 584 MF, et devenir en volume le poste de dépenses de fonctionnement le plus important du budget propre, ont depuis 2015 été progressivement révisées à la baisse en fonction des contraintes budgétaires.

Celle-ci s'est poursuivie en 2017 avec la baisse des participations (-1 205 MF par rapport à 2016) et plus particulièrement au transfert du budget de l'ASS-NC des contributions versées au fonds handicap qui s'élevaient à 1 202 MF en 2016.

Les efforts de maîtrise des charges générales se sont poursuivis : elles ont diminué de manière continue depuis 2014 (-1 011 MF) et en 2017, elles sont en recul de 1%, **avec notamment des économies de 150 MF** enregistrées sur les charges fixes de fonctionnement (loyers, électricité...etc) et sur les frais d'études, de recherches, de frais de mission et de colloques.

Les charges de personnel, après deux années de nette maîtrise, enregistrent une nouvelle hausse de +4% en 2017 (+604 MF).

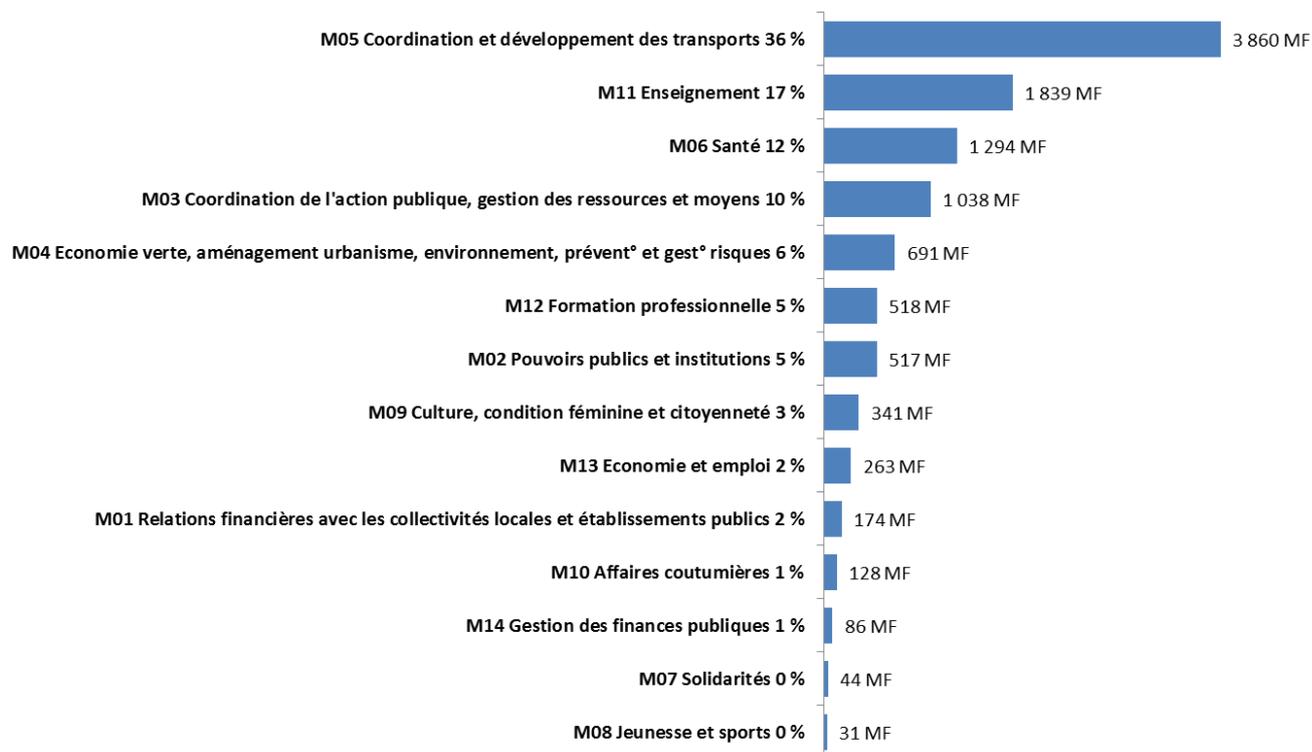
- Plus de la moitié de cette croissance s'explique par des hausses « subies » : glissement vieillesse technicité +111 MF, augmentation de la valeur de point +170 MF, fonctionnaires stagiaires en école supérieure +56 MF.
- Par ailleurs, l'évolution en 2017 est marquée par les effets, à hauteur de 140 MF environ, des créations de postes intervenues : 6,5 postes à la DPJEJ pour accompagner la création de cette direction, 3 personnels administratifs pour l'autorité de la concurrence, 3 postes à la DFPC suite au transfert de l'IDCNC, 7 postes à la DSF avec la mise en place de la TGC...
- Enfin, l'année 2017 a été marquée par un nombre de postes budgétaires pourvus plus important et plus « coûteux » qu'en 2016. Le taux de vacances de postes a en effet diminué d'un point pour atteindre 8,7% en 2017.

Il est à noter qu'un plan de maîtrise de la masse salariale sur les prochaines années est en cours d'élaboration, afin d'ancrer l'évolution maîtrisée de ce poste dans un plan d'actions durable.

Analyse des dépenses d'investissement :

L'effort de dépenses d'équipement propre de la Nouvelle Calédonie (hors Médipôle et opérations sous mandat) se maintient à 9,5 Mds F.CFP en 2017.

L'effort d'équipement de la collectivité s'établit à 23% de ses recettes réelles propres, niveau comparable à celui des provinces dont les compétences sont différentes et plus tournées vers l'opérationnel. La Nouvelle Calédonie continue à maintenir ses investissements à un niveau élevé malgré ses compétences a priori davantage axées vers la réglementation et la gestion.



II. Analyse financière du budget propre de la collectivité

Rappelons que la santé financière d'une collectivité s'apprécie à partir de trois éléments clé liés :

- 1) Sa capacité à dégager des ressources propres de fonctionnement pour financer ses dépenses d'investissement (et rembourser les emprunts contractés liés à ces dépenses d'investissement) : il s'agit de **l'épargne brute**, à savoir la part des ressources propres disponibles (notamment les recettes fiscales) après avoir financé les dépenses récurrentes de fonctionnement de la collectivité (les dépenses d'interventions, les charges de personnel, les intérêts d'emprunt, les autres charges fixes...).

| | Références | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|---|------------|------|-------|-------|-------|
| Epargne brute (hors exceptionnel) | | 671 | 2 517 | 7 369 | 3 127 |
| Taux d'épargne brute (hors exceptionnel) | 10-15% | 2% | 6% | 17% | 8% |

Après une embellie ponctuelle en 2016 liée aux effets combinés de maîtrise des charges et de déports des dépenses vers les établissements publics, parallèlement au maintien global des recettes de fonctionnement (compte tenu notamment d'un réajustement particulièrement important de 2,5 milliards F sur les recouvrements des recettes fiscales de 2015), l'épargne brute (hors recettes exceptionnelles) accuse une nouvelle baisse en 2017 et repasse sous le niveau requis de 10-15%.

Tout l'enjeu des exercices futurs est de faire remonter ce taux à un niveau le plus proche des 15%, progressivement sans recours à des recettes exceptionnelles.

2) Son niveau d'endettement :

Plus la collectivité dégage de l'épargne brute, plus elle autofinance ses investissements et limite donc le besoin d'emprunt et plus elle démontre une capacité à rembourser sa dette et augmente donc ses possibilités d'emprunter.

Les indicateurs d'endettement s'apprécient :

- en rapportant le stock de dette aux recettes de fonctionnement (taux d'endettement = part des recettes de fonctionnement consacrée au remboursement de la dette si la collectivité devait la rembourser intégralement)
- en rapportant le stock de dette à l'épargne brute (combien d'années faudrait-il à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette par de l'épargne brute, sans nouvelles dépenses d'investissement = **capacité de désendettement**).

| | Références | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|---|------------|------|------|------|------|------|
| Taux d'endettement | < 90% | 34% | 50% | 64% | 74% | 89% |
| Capacité de désendettement (ou solvabilité) en années | < 7 ans | 2,3 | 30,8 | 10,9 | 4,4 | 11,2 |

Bien que le recours à l'emprunt en volume ait été maîtrisé en 2017 (4,5 mds F empruntés contre 6,6 mds en 2016), la baisse des recettes fiscales affecte directement le ratio d'endettement, qui augmente mécaniquement pour atteindre un niveau proche de la limite de 90%.

Pour les exercices à venir, la programmation des investissements sera directement liée à la capacité de la collectivité à mobiliser un niveau d'épargne brute suffisant pour en autofinancer la majeure partie : l'emprunt devra au maximum financer 50 % de ces dépenses et le taux d'endettement devra se maintenir en deçà de 90%. C'est dans ce contexte qu'il sera proposé au budget supplémentaire 2018 une diminution du recours à l'emprunt pour le financement du budget 2018.

3) Sa capacité à dégager un fonds de roulement nécessaire au bon fonctionnement du cycle d'exploitation :

Dégager et maintenir un fonds de roulement raisonnable est vital pour le bon fonctionnement de n'importe quelle entité, pour assurer des délais de paiement convenables et éviter des tensions sur la trésorerie.

| | Références | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|--|------------|------|------|------|------|------|
| Fonds de roulement en jours de dépenses (budget propre) | 30-60 j | -8 | -19 | -26 | 43 | 30 |

Alors que sur les exercices antérieurs, le fonds de roulement du budget propre était négatif, expliquant de fait les tensions sur la trésorerie (tensions en partie absorbées par les délais de paiement des budgets annexes), les efforts pour dégager des marges à partir de 2016, et qui se traduisent par un retour à un niveau normatif de fonds de roulement en nombre de jours de dépenses, ont eu un effet direct positif sur la trésorerie.

III. Les budgets annexes

- Budget répartition -

| | RESULTAT 2017 |
|--|----------------|
| Section de fonctionnement : Résultat de gestion 2017 | + 1 868 |
| + résultat 2016 reporté (R002) : | + 3 047 |
| = Résultat de clôture de fonct. 2017 | + 4 915 |
| <i>- Restes des dépenses 2017 à réaliser en 2018 (reports)</i> | - 2 002 |
| = Résultat définitif 2017 - Budget de répartition | + 2 913 |

Le résultat de gestion 2017 du budget de répartition est excédentaire de 1 868 MF.

Après intégration des 3 047 MF de fonds de roulement de 2016, **le résultat clôture sur un excédent de 4 915 MF.**

Après retranchement des reports de 2 002 MF (correspondant au cumul des dotations du FIP équipement non versés aux communes entre 2007 et 2017, compte tenu de l'avancement de leur projet), le résultat définitif du budget de répartition s'élève à 2 913 MF disponible pour le BS et nécessaire à la constitution de provisions pour créances irrécouvrables notamment.

- Budget reversement -

| | RESULTAT 2017 |
|--|----------------|
| Section de fonctionnement : Résultat de gestion 2017 | + 853 |
| + résultat 2016 reporté (R002) : | + 5 840 |
| = Résultat de clôture de fonct. 2017 | + 6 693 |
| <i>- Restes des dépenses 2017 à réaliser en 2018 (reports)</i> | - 1 940 |
| = Résultat définitif 2017 - Budget de reversement | + 4 753 |

Avec un niveau total de recettes réalisées à hauteur de 65,6 mds F et un niveau de dépenses de 64,7 mds F, le résultat de gestion 2017 du budget de reversement est excédentaire de 853 MF. Sur les principales taxes affectées et reversées (TSS et CSA notamment), les bénéficiaires se sont vus reversés des montants que la NC a réellement recouverts inférieurs aux montants initialement titrés

sur du droit constaté. Cet écart provenant essentiellement des créances sera reversé aux bénéficiaires dès lors qu'elles seront effectivement recouvrées, il conviendra ainsi au BS de les provisionner.

Après intégration des 5 840 MF de fonds de roulement de 2016, le résultat clôture sur un excédent de 6 693 MF.

Après retranchement des reports de 1 940 MF (correspondant à des versements du FER et du fonds TAP), **le résultat définitif du budget de répartition s'élève à 4 753 MF** disponible pour le BS pour le réajustement des reversements aux entités suite aux recouvrements tardifs, et pour la constitution de provisions pour les créances non encore recouvrées.